



Hidden Power Artists Association asbl

# ROI du staff artistique /moniteurs

Organisation et règlement

HPAA asbl  
01/07/2023

## Table des matières

Objectifs.....	2
Educatif.....	2
Encadrement .....	2
Formation des jeunes .....	2
Spectacle .....	3
Stage et animation.....	3
Défraiement – Paiement – contact – Assurance .....	3
Assurance et accident pour le chorégraphe.....	3
Paiement.....	3
Les bénévoles et article 17 .....	3
Les (RPI) Régime des petites indemnités .....	3
Autres status.....	4
Avantages pour le staff .....	4
Accueil local prof.....	4
Douche hygiène .....	4
Formation des profs .....	4
Organisation.....	4
Promotion.....	4
Communication Interne .....	4
Gestion de la caisse .....	5
Gestion des présences .....	5
En cas d’accident d’un élève.....	5
Propreté des locaux .....	5
Tenue et chaussures .....	5
Règles.....	5
Absences .....	5
Contact moniteur et élèves.....	6
Groupe dans Facebook.....	6
Salon cafétéria.....	6
Sono / volume / choix des musiques / LED.....	7
Système de sécurité.....	7
Obligation .....	7
Disponibilité & Participation .....	7
Confidentialité sur le contenu du concept.....	8
Clause de NON concurrence K-Pop .....	8
Douche .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Communication avec l’équipe .....	8
Sanctions immédiates.....	9

## ❖ *Protection de la vie privée*

*Les données sont exclusivement conservées et utilisées dans le cadre des objectifs de l'association, comme cela est prévu dans le statut. La personne concernée peut consulter ou modifier ces données comme cela est prévu dans la loi sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992.*

Bienvenue

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre association, nous espérons que vous resterez le plus longtemps possible dans notre équipe. Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous.

Nous sommes une équipe passionnée de danse, et nous ne manquerons pas de donner toute notre engouement dans les projets mis en place, nous espérons retrouver la même passion chez vous et une belle motivation pour nous aider à faire grandir ce concept qui est construit sur un projet positif et met à l'honneur les qualités humaines, l'art de la danse, le sport, les échanges et le partage.

Nous espérons que cette aventure sera agréable pour vous et vous ne manquerez pas **DE COMMUNIQUER AUTANT QU'IL LE FAUDRA** pour être à l'aise et pour maîtriser tout ce qu'il faut au niveau organisationnel. Le secrétariat et la responsable Angel se tient à votre disposition.

## Objectifs

### Educatif

L'association a instauré une philosophie basée sur le respect des autres, le respect de l'autorité, la fraternité ainsi que l'apprentissage de l'art de la danse. L'association encadre les jeunes, leur montre les valeurs humaines à travers les différents échanges. On instaure des limites quant aux comportements, et n'hésitons pas à remettre la personne dans le droit chemin si y a nécessité. De passer l'information auprès de tous les jeunes danseurs, afin qu'ils les considèrent en respectant les règles de savoir vivre et savoir-faire ensemble.

En tant que représentant direct auprès des jeunes, le professeur tient un rôle important au niveau éducatif. Son rôle ne s'arrête pas à l'apprentissage chorégraphique mais également aux respects des uns et des autres et **au respect du règlement d'ordre intérieur.**

### Encadrement

L'association offre un encadrement, jeune, dynamique dans un complexe sportif tout neuf. Avec l'aide des moniteurs, chorégraphes et coach qui partagent leur motivation et leur passion de la danse pour leur créer/apprendre des chorégraphies. Les équipes sont encadrées pour préparer les shows, le tout, dans une ambiance joviale mais disciplinée. Les professeurs ont l'autorité sur les élèves et ont le droit d'exclure un élève si non-respect du règlement.

### Formation des jeunes

Développer un maximum le niveau des jeunes danseurs, **les faire évoluer le plus possible.** Une grande partie des élèves ont besoin d'avoir une remise à niveau. Pour un résultat efficace, il faut des entraîneurs expérimentés et talentueux et **de la régularité.** Diversifier un maximum de styles de danse différents afin de familiariser les élèves à une palette de techniques différentes, ce qui renforce l'acquis et donne un meilleur résultat sur la progression du niveau général des élèves.

## Spectacle

Notre objectif annuel est de préparer le spectacle qui se déroulera dans le centre culturel d'Auderghem. Nous apprécions très fortement les moniteurs qui s'impliquent dans la création du spectacle qui est l'une des activités la plus professionnelle à mettre en place. Nous organisons parfois des street show, cela est l'occasion de mettre vos élèves à l'épreuve, un exercice qui permet de voir la gestion face au stress et de l'adaptation de l'espace.

## Stage et animation

Participation aux activités de l'asbl

Nous organisons de temps en temps des activités pour les élèves de l'école. Nous aimerions que les moniteurs puissent de temps en temps y participer, afin de pouvoir également en faire profiter les membres, de montrer leur art et initier ainsi qu'aux non-membres, cela fait de la promotion à l'association et optimise les inscriptions aux cours.

Organiser des activités en dehors des cours renforce les liens entre les élèves.

Nous faisons donc appel aux moniteurs pour une aide occasionnelle, pour soutenir le projet en nous accompagnant. Parfois défrayées, parfois bénévoles.

## Défraiement – Paiement – contact – Assurance

### Assurance et accident pour le chorégraphe

RPI : l'artiste doit souscrire une assurance responsabilité civile, l'assurance familiale peut suffire

Bénévole & article 17 : l'asbl souscrit une assurance suivant les réglementations légales

### Paiement

#### Les bénévoles et article 17

Les indemnités seront versées par le biais de la banque **au plus tard le 10 du mois.**

Si un retard survient pour la (les) signature(s) d'une ou plusieurs fiches récapitulatives l'association tiendra les indemnités tant que ceux-ci ne seront pas signés.

#### Les (RPI) Régime des petites indemnités

Tous membres adhérents ayant droit à une indemnité lors d'activité artistique recevront leur contrat RPI à signer au début de chaque mois pour le mois précédent. Document à signer, un document restera dans la farde pour la comptabilité de l'association.

Les indemnités seront versées par le biais de la banque **au plus tard le 10 du mois.**

Si un retard survient pour la (les) signature(s) d'un ou plusieurs contrats l'association tiendra les indemnités tant que ceux-ci ne seront pas signés.

Attention si un moniteur est au chômage il est dans l'obligation de griser la case qui correspond au jour de l'activité et de s'enregistrer à l'Onem via le formulaire C1.

L'artiste est dans l'obligation de s'enregistrer à la commission des artistes en tant qu'artiste amateur et doit faire une demande de carte pour permettre l'utilisation de RPI.

Le RPI n'est pas considéré comme un « travail » mais comme une activité artistique.

L'association se propose de tenir une balance de vos RPI pour l'année, vous pourrez la consulter à tout moment en prenant contact avec la trésorière ou le secrétariat.

## Autres statuts

Indépendant et Association partenaire : seront payés après réception de la facture mensuelle.

## Avantages pour le staff

### Accueil local prof

Est à votre disposition :

Un micro-ondes, un frigo, une bouilloire électrique, une fontaine où vous pourrez remplir votre gourde, etc.

Trousse de secours, Vos feuilles de présence, etc

A l'étage : Un vestiaire pour se débarrasser et laisser son sac sous surveillance (au secrétariat ou auprès de vous) Hidden Power n'est pas responsable en cas de perte ou de vol de vos affaires personnelles. *Nous avons des caméras et pouvons regarder si le voleur a été filmé.*

### Douche hygiène

Les clefs des douches sont à l'accueil, on remet sa carte d'identité en échange de la clef.

Afin de ne pas oublier de rendre la clef à l'accueil

Les professeurs ont droit à une douche gratuite par jour de prestation

Le service proposé payant : 1 serviette de bain et savon

### Formation des profs

Nous proposons aux chorégraphes et encadrant de suivre les cours de danse (sauf Pole dance) gratuitement. Il faudra signaler le ou les cours qui seront suivis. Dans l'hypothèse où un cours est complet, le membre (élève) aura priorité pour la place que le professeur. Nous devons rentabiliser. **La régularité est demandée afin de ne pas perturber le bon fonctionnement du cours.**

Nous organiserons des formations internes, afin d'échanger et de se former au mieux.

On en parlera en réunion.

Le parrain d'Hidden Power : Nono Battesti se proposera pour vous conseiller sur la partie artistique, technique, créatif, etc ... Il passera de temps en temps dans vos cours. Il participera à l'élaboration du show pour aider Angel (directrice artistique) / pas systématiquement.

## Organisation

### Promotion

Nous demandons aux professeurs de bien vouloir faire de la promotion pour leur cours, afin d'optimiser le nombre d'inscrits. De soutenir un minimum Hidden Power.

### Communication Interne

En cas de question ou message de la part du service admin d'HP, il est important de réagir le plus vite possible, ceci afin de ne pas freiner l'organisation. Le groupe prof dans Facebook. Sinon le personnel du secrétariat est présent pour laisser les communications.

## Gestion de la caisse

Le secrétariat s'occupe de la gestion de caisse, abonnement, etc  
Le professeur ne doit pas intervenir dans le processus,

## Gestion des présences

Bruxelles : la présence est effectuée via l'équipe du secrétariat, les professeurs ne le font pas.

Hors de Bruxelles : les présences se font via l'application Kizéo dont vous recevrez l'accès, ceci afin de pouvoir tenir à l'œil les dossiers des élèves et de pouvoir faire les présences à distance, tout est informatisé. Il peut juste passer une communication ou bloquer l'accès à un élève pas en ordre.

## En cas d'accident d'un élève

En cas d'accident, prévenir immédiatement le secrétariat qui remplira la déclaration d'accident avec la signature du professeur qui sera témoin. Il y a une trousse de secours à l'accueil pour les premiers soins. Si c'est grave, contactez en premier les services de secours ensuite le secrétariat. Il faut fonctionner par ordre d'urgence.

## Propreté des locaux

Fermer la porte après votre cours. Les objets oubliés doivent être mis dans le coffre à l'entrée. Les professeurs doivent vérifier à chaque fin de cours qu'il n'y ait pas de déchets qui traîne. Demander aux élèves de récupérer leurs bouteilles vides et de les jeter dans les poubelles prévues à cet effet.

## Tenue et chaussures

Il est impératif que vous respectiez la tenue exigée aux élèves.  
Pas de tenue de ville (jeans, chaussures d'extérieures)  
Une tenue appropriée, (sport)

Chaussures :  
Baskets à semelles blanches (sauf pour Liège : noires)  
Baskets d'intérieures et propres

**Vous aurez le rôle de contrôler les pieds de vos élèves en cas de non-respect on demande de retirer les chaussures et de suivre le cours à pieds nus. Pour les tenues un avertissement et le cours qui suit si le membre n'est pas en ordre, le refus d'accéder aux cours**

## Règles

### Absences

Chaque professeur doit prévenir au plus vite si une absence survient.  
Un remplacement peut être effectué avec l'accord de la direction, il doit toujours être signalé !

- L'absence doit être signalée 2 jours MIN à l'avance
- Le professeur essaye de se faire remplacer par une personne interne à l'équipe en priorité
- Si pas possible on cherche un remplaçant externe
- Si un événement de force majeure survient il faut maintenir la même méthode le plus rapidement possible, pour éviter le déplacement des élèves pour rien.

Le moniteur qui s'absente plusieurs semaines de suite ou trop régulièrement ne pourra suivre ses activités dans l'école, car cela pose trop des problèmes au niveau des remplacements et de l'image de l'association. Cela mènera sur une fin de contrat.

## Contact moniteur et élèves

Tous les contacts avec les élèves devront rester professionnels et convivial.

Il est demandé à tous les membres et moniteurs qui travaillent de rester en accord avec les principes et les valeurs de l'association. **Le professeur a un rôle important pour encadrer les membres et faire respecter le règlement d'ordre intérieur et les principes d'Hidden Power, (bien le lire et le mettre en pratique). Les règles sont les règles.**

**Il est recommandé de garder un contact professeur / élève, pas d'échange de numéro de téléphone à titre privé mais juste pour la création de groupes avec les élèves placez des limites et restez professionnels.**

**La clientèle Hidden Power ne peut, en aucun cas, être déplacée en dehors des locaux utilisés par l'asbl sauf si c'est l'association qui en est le commanditaire.**

**La clientèle d'Hidden Power n'est pas votre réseau personnel.**

Aucune activité à titre personnel que ce soit artistique, sortie en boîte, etc... ne peut être organisée avec les élèves, sauf dans le cadre d'une activité organisée directement par l'association.

## Groupe dans Facebook / Whatsapp / Instagram

Par facilité Hidden Power Artists Association a créé un réseau dans facebook, pour faire la communication, page hp et groupes d'élèves en font partie

Chaque professeur pourra créer son groupe de discussion dans instagram par exemple ou Whatsapp, n'oubliez pas d'y ajouter hidden power, c'est obligatoire / administrateur.

Ce groupe sera sous la gestion de l'asbl, si un professeur arrête son activité pour X raison il devra se retirer de ce groupe et ne pas oublier de mettre HP comme admin pour la gestion future.

Ces groupes ne seront pas utilisés à titre personnel mais pour pouvoir répondre aux questions des élèves par rapport aux cours ou autres.

La responsable laissera des communications régulièrement dans les groupes pour informer des dernières informations utiles et pratiques à avoir.

Attention ! Demandez l'autorisation pour inviter les membres à un event autre qu'hidden power (déplacement de la clientèle) ainsi qu'à la diffusion d'event extérieur à Hidden Power

## Salon cafétéria

Les consommations à la cafétéria sont payantes pour tout le monde, pas de privilège pour cette activité, le bar appartient à la société BWBS sprl et non à Hidden Power.

Personne ne peut s'y servir directement, la fontaine d'eau a été placée dans la mezzanine.

**On ne soudoie pas le(s) serveur(s) au risque d'être exclu du centre. (Faute grave - vol)**  
Pour le professeur et pour le serveur.

## Sono / volume / choix des musiques / LED

- Seuls les professeurs touchent les sonos
- Un élève peut y accéder avec autorisation uniquement
- Éteindre la sono à la fin du cours et les petites machines si elles sont allumées.
- Signaler au secrétariat s'il y a un problème particulier.
- Le volume de la musique ne doit pas déranger le voisinage CECI EST IMPERATIF !!!  
Nous avons placé un boîtier pour mesurer les décibels, nous demandons de ne pas dépasser 85 décibels.
  
- Eteindre les lumières LED avec la petite télécommande qui se trouve sur l'étagère
- Dans le Platinum, éteindre l'air co, **ne pas descendre sous 21°C en été.**

Le professeur a le droit de choisir les musiques qu'il veut, des chorégraphies tant qu'il respecte le style du cours indiqué dans le programme de l'asbl et que ceux-ci soient décent et correctes. , il faut cependant à faire attention que les musiques soient adaptées si ce sont des enfants, des bébés, etc Certains élèves et parents parlent anglais et cela peut choquer.

Hidden Power ne soutient pas les danses dites « vulgaires », peut être sensuelle mais pas vulgaire.

Nous avons un public familial lors de nos shows.

## Systeme de sécurité

En cas d'incendie, les professeurs ont le rôle de faire sortir leur groupe du centre, dans le calme en suivant les procédures de sécurité qui seront communiquées.

Pas de panique et discipline, cela peut être une question de survie.

**La double porte de secours du studio 'Platinum' doit rester IMPERATIVEMENT fermée !**

Une alarme est connectée et signale son ouverture, Angel reçoit une notification par GSM.

Cette porte est utilisée UNIQUEMENT en cas d'évacuation incendie.

Si un élève appuie sur un des boîtiers rouges sans qu'il y ait de feu, il aura une amende de 50 € et un avertissement. Si cela se répète, l'élève sera exclu du centre. Si vous attrapez l'élève sur le fait accompli, vous l'embarquez directement vers l'accueil et vous contactez Angel.

## Obligation

Obligations du membre adhérent

## Disponibilité & Participation

- Ne pas dépasser les décibels / fermer la porte du studio de danse si diffusion de la musique 85DB
- Le moniteur devra être disponible lors de la semaine porte ouverte (**bénévolement**)
- Le professeur doit être présent quand il y a une répétition générale, pour coacher son groupe et lors des prestations de leur groupe. (**bénévolement**)
- Le professeur pourra organiser des répétitions supplémentaires avant les shows si cela est nécessaire pour finir son travail correctement (**bénévolement**), la mise à disposition des studios est gratuite, les abonnements ne couvrent pas ces frais. *Les frais de participation des élèves couvrent toute la partie photographes, caméras, catering, coiffeurs, maquilleurs, flyers, tickets, etc..*
- Le professeur doit être présent entre 5 et 10 minutes avant son cours afin de pouvoir accueillir ses élèves.
- Le professeur devra faire l'effort d'être disponible en cas d'organisation d'une réunion avec l'équipe, d'un dîner avec l'équipe, être flexible et proposer des solutions



Le professeur / chorégraphe / moniteur est engagé dans le but d'enseigner des chorégraphies et d'encadrer les membres de manière professionnelle dans une ambiance agréable, jeune et dynamique en accord avec les objectifs de l'asbl.

Les idées que pourront apporter, un membre adhérent devront toujours être dans **l'avantage de la collectivité et pas pour un avantage individuel.**

Travail d'équipe et ouverture d'esprit sont les principes d'Hidden Power, **pas l'individualisme.**

La personne de référence dans l'organisation est Angel (C Pierret, fondatrice de l'asbl, directrice & trésorière) 0474/261.299. Cette personne de référence est un lien permanent avec les moniteurs et «entraînera» aussi l'artiste dans son fonctionnement. Sur le terrain il y aura toujours une personne au secrétariat qui n'a pas d'autorité sur l'équipe.

## Confidentialité sur le contenu du concept

Clause de confidentialité entre l'asbl Hidden Power Artists Association et le chorégraphe, professeur, moniteur, clause de non concurrence pour, d'éthique et d'attitude avec les membres de l'asbl.

Interdiction de divulguer des informations internes du concept Hidden Power à la concurrence ou autres, méthodes, événements en préparation. Interdiction de détourner les élèves (membres) de l'association Hidden Power en dehors du cadre de l'association. Cette clause est valable jusqu'à 12 mois **après** la fin de contrat ou de prestations pour l'asbl.

Il est demandé de garder secret, toutes les stratégies, projets et informations émanant du management, de ne rien communiquer aux élèves tant que la direction n'a pas donné le feu vert. Aucune information ne pourra être divulguée à l'extérieur par soucis de confidentialité.

## Clause de NON concurrence K-Pop

**Clause de non concurrence**, un moniteur qui donne cours de K-Pop (Pop Coréenne) chez Hidden Power ne pourra en aucun cas, donner ce cours de K-Pop avec une autre organisation quel qu'elle soit, même après rupture du contrat, durant les 12 mois suivants.

Le moniteur de danse K-POP se devra d'informer dès que possible, dans l'hypothèse d'un éventuel contact d'une autre organisation, étrangère à Hidden Power, pour donner cours de K-Kpop ou faire une autre activité autour de ce style. Toutes missions devront être validées par Hidden Power au préalable.

## Communication avec l'équipe

L'école de danse préfère de loin travailler une saison entière, voir plusieurs années avec les mêmes professeurs, la stabilité au sein de l'équipe est importante, les élèves sont attachés à leur professeur et l'esprit d'équipe se travaille dans le temps, nous sommes soudés.

La responsable est toujours ouverte à toutes discussions, confessions si besoin, afin de pouvoir trouver une solution, ou répondre à des inquiétudes, stress, mal être quels qu'ils soient. Nous travaillons dans un esprit familial et en confiance.

## Sanctions immédiates

Très important : le volume doit être convenable et ne pas être la source de nuisance pour le voisinage. Il y a une isolation acoustique de 85DB qui est mis en place. Un non-respect de cette limite pourrait déboucher sur une plainte communale. Cela mettrait en danger 30 emplois (dont le vôtre) et la pérennité du projet. La règle sera très stricte et sans équivoque.

Le sérieux de l'association passe par l'attitude professionnelle du moniteur.

Attention toutes absences injustifiées à son cours, entraînement, répétition, création, mettra fin au présent contrat de manière immédiate. Pour les absences prolongées ou répétitives

Interdiction à un moniteur d'annuler lui-même son cours auprès des élèves, doit en faire la demande au responsable au préalable et se faire remplacer par une personne de l'équipe dans la mesure du possible.

Les vols d'idées, de projets, d'argent, d'élèves (détournement à des fins personnels), les escroqueries quels qu'elles soient, les violences verbales et/ou physique sont formellement interdites et feront l'objet de poursuites.

Un dédommagement sera réclamé par l'association en cas de rupture de contrat immédiate en plein milieu de l'année, pour les frais d'impression des visuels comportant l'information du cours qui sera supprimé, du cours annulé le cas échéant, si aucun remplaçant n'est trouvé le jour même ou par la suite.

Une modification d'un flyer après validation et créer auprès de la graphiste, imputera des frais de modifications, à la charge de la personne qui fait un changement après la validation.  
75€ frais de graphiste - 400€ frais d'impression

Aucune arme blanche, aucune arme à feu,...

Débauche de mineurs

Tout manquement à ce présent règlement donnera suite à avertissement, ou une fin de contrat immédiate sans indemnités, ceci afin d'éviter tout abus ou manque de sérieux mettant en péril l'image du concept, la sécurité des élèves, collègues, etc..

Attention pour cette partie : Porter atteinte à la réputation de l'école ou proliférer des propos diffamatoires (écrits ou verbaux) pourront aboutir à une fin de contrat immédiate, et/ou poursuites judiciaires, tous types de menaces également, dégradations, etc..

Tout désaccord, sera poursuivi devant les tribunaux de la juridiction de Bruxelles Capitale.